

ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LA SEPARATION

L'ASSOCIATION :

A l'origine en 1987, l'AFAS, Association des Familles d'Aunis Saintonge, est une association loi 1901, créée par un groupe pluridisciplinaire de professionnels qui s'intéressent à la problématique de séparation des familles.

SES OBJECTIFS :

1. *Promouvoir de façon générale et sans exclusive, toute action de soutien à la parentalité dans sa diversité et dans son évolution.*
2. *Etre à l'écoute et accompagner des familles en difficulté et/ ou en rupture de leurs liens parentaux, conjugaux ou familiaux.*
3. *Assurer toute médiation d'ordre familial.*

SES VALEURS :

*La citoyenneté
Le respect
L'équité
La neutralité
La confidentialité*

SES FONDAMENTAUX :

*L'intérêt de l'enfant
Les parents acteurs
La gestion des conflits
Le rétablissement de la communication et du lien
L'écoute et le tissage de liens partenariaux*

SA POLITIQUE :

- *Les orientations sont définies par les textes et référentiels nationaux relatifs à l'accompagnement des familles et à ses modalités d'accueil. Le Conseil d'Administration fixe les interprétations locales.*
- *La démarche et les méthodes de travail, prennent en compte l'individu dans sa globalité et sont transversales à toutes les activités de l'association.*
- *L'association soutient une démarche partenariale vers le secteur associatif et institutionnel, afin de s'inscrire dans la vie locale et prendre en compte l'évolution « sociétale »*

SES ACTIONS MISES A LA DISPOSITION DES FAMILLES :

L'AFAS propose quatre activités principales assurées par des professionnels issus du milieu psycho socio-éducatif et un conseil d'administration composé de membres venant d'horizons professionnels différents (justice, social, éducatif).

- *La médiation familiale, espace de paroles et de communication, de résolution de conflits dans le cadre de séparations difficiles. Les rencontres entre les personnes concernées sont conduites par un médiateur familial, diplômé d'état.*
- *L'Espace de Rencontres Parent-Enfant, lieu neutre et confidentiel pour le rétablissement des liens familiaux.*
- *L'APPARTE, dispositif proposant des mises à disposition d'appartements aux parents en difficultés et/ou éloignés d'exercer leurs droits de visite et d'hébergement.*
- *Des visites en présence d'un tiers pour le maintien et/ou la restauration des liens parent-enfant, en lien avec le conseil départemental dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et aussi avec le Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire, pour les parents détenus.*